



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 29 juillet 2021

Lancement du 2^{ème} appel à projet pour l'émergence, la reconnaissance et l'animation des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) en Martinique

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt lance un nouvel appel à projets pour :

1. L'émergence de GIEE: cet appel à projet s'adresse aux collectifs en cours de formation souhaitant bénéficier d'un financement pour la construction d'un projet sur 12 mois maximum et un dossier de demande de reconnaissance en tant que GIEE.
2. La reconnaissance de GIEE: cet appel à projet s'adresse aux collectifs souhaitant s'engager dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de pratiques agro écologiques, et obtenir l'agrément GIEE.
3. L'animation de GIEE : cet appel à projet s'adresse aux GIEE souhaitant se faire financer l'animation de leur plan d'action sur 3 ans maximum.

Les projets proposés devront obligatoirement viser la performance économique, environnementale et sociale. D'autres critères pourront être pris en compte pour sélectionner les projets retenus tels que la pertinence technique des actions, la plus-value de l'action collective, le caractère innovant du projet, la qualité du partenariat ou la durée et pérennité du projet.

Les candidats déposeront obligatoirement leur dossier sur la plateforme en ligne "démarches simplifiées". Les projets doivent impérativement être déposés avant le 15 septembre à 17h59. La plateforme en ligne est accessible en utilisant les liens ci-dessous:

- candidatures à un accompagnement d'Émergence de GIEE : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2-emergence-giee-2021-martinique>
- candidatures à la Reconnaissance d'un GIEE : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2-reconnaissance-giee-2021-martinique>
- candidatures à un accompagnement d'Animation de GIEE : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2-animation-giee-2021-martinique>

Qu'il s'agisse d'une demande d'accompagnement d'une émergence, de reconnaissance ou d'accompagnement de l'animation, le cahier des charges du 2^{ème} AAP GIEE 2021 est disponible sur le site internet de la DAAF (<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/2eme-APPEL-A-PROJETS-GIEE-2021>).

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs de Martinique et, le cas échéant, d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'État.

Tout collectif doté d'une personnalité morale dans laquelle des agriculteurs locaux détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision, peut être reconnu au titre de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs de Martinique eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies.

L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en utilisant et préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole.